



VENT D'ANJOU INFOS

N°3 du 20 janvier 2009

Vent d'Anjou regroupe les associations Tigné Préservé, Vivre au Puy Notre Dame, Plaine Campagne, Vigilance Environnement, et diffuse de l'information sur l'éolien industriel dans Vent d'Anjou Infos.

Vent d'Anjou ne va pas chercher ses informations chez les anti-éoliens, mais dans les documents des promoteurs et sur les sites officiels des ministères. Dès qu'un chiffre avancé n'est pas prouvé, nous vérifions, recalculons et comparons avec d'autres sources pour traquer omissions, demi vérités et petits mensonges...

Voici quelques exemples :

Production électrique éolienne et population approvisionnée.

(Documents Energie 21 de février 2006 et Observatoire de l'énergie de juin 2008)

Selon Energie 21, dans un document daté de février 2006 et distribué aux habitants de Tigné pour promouvoir le projet, **6 éoliennes d'une puissance de 2 MégaWatt auraient une production** attendue comprise entre 25 et 30 millions de kWh/an. Effectivement $6 \times 2 = 12$ MégaWatt pendant 2190 heures (productives entre 1/5 et 1/4 du temps) par an nous donnent 26, 280 millions de kWh/an.

Cela correspondrait, selon le même document, **à la consommation électrique de 12 000 habitants.** Mais bien sûr le détail du calcul est absent !

Or selon les chiffres officiels du Ministère de l'énergie (Observatoire de l'énergie) disponibles sur internet, la consommation finale d'électricité en France a été en 2006 de 430,3 TWh (= 1 000 000 KWh) pour une population de 63 235 568 habitants au 1^{er} janvier de la même année (statistiques de l'INSEE), soit une consommation de 6804 kWh/an par habitant.

Du coup, nos 6 éoliennes n'approvisionnent plus que 3 862 habitants au lieu de 12 000 ! L'hypothèse que fait Vent d'Anjou c'est que le promoteur n'a considéré que la consommation finale du secteur résidentiel, soit 145 TWh en 2006, nos 6 éoliennes alimentant alors 11 460 habitants.

Le promoteur ne mentirait donc pas : il se contenterait simplement d'exclure les consommations des secteurs de la sidérurgie, de l'industrie, du tertiaire, de l'agriculture et des transports... qui représentent 67 % de la consommation électrique française.

Juste une toute petite omission de rien du tout, mais ça rend le projet tellement plus attractif !

Le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) gonfle la production d'électricité éolienne

(Journal de l'environnement 13/01/09)

Le journal de l'environnement cite le communiqué du SER « **La production éolienne du 6 janvier dernier a été d'environ 800 MW et celle du mercredi 7 a légèrement augmenté pour atteindre les 1000 MW en soirée, au moment du pic de consommation** ».

Aux mêmes instants, en Allemagne, selon les données transmises par Windmonitor, la puissance instantanée fournie par le parc éolien allemand, pourtant 7 fois plus important, n'était que de 2 090 MW le 06 à 19h, et de 1519 MW le 7 à la même heure.

Ce qui pose la question suivante : **pourquoi les éoliennes allemandes installées en France seraient-elles 3 à 4 fois plus performantes que les mêmes éoliennes allemandes installées en Allemagne ?**

Soit nous avons eu, à ce moment là, beaucoup plus de vent, soit les chiffres du SER sont inexacts. L'hypothèse du vent ne tient pas. En effet selon Météo France, le 6 janvier 2009 vers 19 h, la moyenne du vent sur le territoire métropolitain se situait entre 15 et 20 km/h. Ce qui signifie qu'avec une puissance installée de 3 300 MW (chiffre officiel au 31/12/08 du Réseau de transport de l'électricité) **la production ne devait pas excéder 400 MW sur un total de 91 000 MW, soit moins de 0,5 % !**

Reste l'autre hypothèse : sans mentir, **le SER s'est encore livré à une petite approximation, en entretenant la confusion entre les MW nominaux et les MWh produits. Le SER préfère claiçonner une production instantanée (1000 MW), peut-être atteinte quelques instants, au lieu d'une production moyenne inférieure à 400 MW**, ce qui serait cohérent avec la production allemande au même moment mais, reconnaissons-le, tellement moins vendeur !



Vent d'Anjou dénonce toutes ces approximations, toujours dans le même sens. Les promoteurs font leur travail. Certains élus et certains services de l'Etat ne font pas le leur.

Comme nous, soyez vigilants, ne gobez pas la publicité des marchands de vent et contactez nous.

vent.d-anjou@laposte.net

Le 14 /11/2008, Nathalie Kosciusko-Morizet a donné une fausse information à Nicolas Sarkozy et au Parlement pour favoriser la filière éolienne

(Communiqué de la FNASSEM

Fédération Nationale des Associations de sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux)

L'électricité éolienne bénéficiait, depuis 2005, d'un tarif de rachat privilégié, à l'origine de la prolifération anarchique de ces installations.

Ce tarif a été annulé en août 2008 par le Conseil d'Etat. Le nouveau tarif est rentré en vigueur le 27 décembre 2008.

Le 14 novembre, Nathalie Kosciusko-Morizet déclarait au Sénat que ce tarif qu'elle voulait restaurer était "proche du coût de l'électricité" non éolienne.

Cette même affirmation se retrouve dans le courrier adressé par la présidence de la République au président de la Ligue Urbaine et Rurale le 20 novembre, avec la précision que cela permettra "de limiter très notablement l'effort financier demandé au consommateur au titre du développement de cette filière."

La publication au journal officiel permet d'apprendre que Nathalie Kosciusko-Morizet disposait dès le 30 octobre, soit avant ses déclarations au Sénat, des chiffres de la Commission de régulation de l'énergie, qui la contredisent : le surcoût à la charge des consommateurs, intégré au tarif de base d'EDF ou par surtaxe, sera en 2020 de 3,2 milliards d'euros, ou de 2,3, selon l'hypothèse de coût des combustibles fossiles.

Le coût du mégawatt-heure non éolien correspondant varie entre 47,3 et 56,1 euros, à comparer aux 85,6 euros du tarif éolien.

Dans son communiqué, la FNASSEM s'insurge contre le procédé de la Ministre, qui conduit à prolonger le massacre des paysages français, et affirme qu'elle déposera un recours contre l'arrêté publié le 27 décembre.

Son président, M Kléber Rossillon s'attend à ce que le nouveau décret soit également annulé, car la commission de régulation de l'électricité, dans son avis défavorable, a indiqué que les tarifs sont susceptibles de méconnaître la loi.

Dans n'importe quelle entreprise au monde une « omission » à 2 ou 3 milliards d'euros et c'est la porte !

Pas en France, du moins pas tant que les contribuables se laisseront tondre... Espérons quand même que cela a contribué au débarquement de Kosciusko-Morizet du secrétariat d'état à l'Ecologie.

Le 12/12/2008, Le Président de la Région Pays de la Loire affirme que les éoliennes vont créer de l'emploi

Lors du débat participatif organisé à la Chambre de Commerce de Saumur, le Président Auxiette a affirmé que les éoliennes créaient de l'emploi en citant comme exemple « **une société de 1200 personnes qui fabrique des roulements d'éoliennes** ».

Effectivement le département Rollix de la société Defontaine est bien un des grands fabricants mondiaux pour les couronnes d'orientation dont le service commercial est à Saint Herblain et l'unité de production à la Bruffière, en Vendée.

Certains ont pu comprendre que les éoliennes étaient à l'origine des 1200 emplois.

Vent d'Anjou n'a pas eu accès aux comptes de cette société, mais il suffit d'aller sur internet pour découvrir que ses activités couvrent les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, des vannes inox et enfin des couronnes d'orientation.

Or, pour cette société de 1000 salariés, l'éolien n'est qu'une application parmi d'autres dans le secteur des couronnes d'orientation. Alors, 1200 ou 1000 emplois, 100 ou peut-être encore moins ?

L'essentiel, c'est de danser autour du poteau ailé pour se persuader que le dieu du vent va faire pleuvoir les euros et pousser les emplois.